

...au service d'une reconnaissance de la gouvernance coutumière de la chasse



Pour la co-construction de mesures de gestion

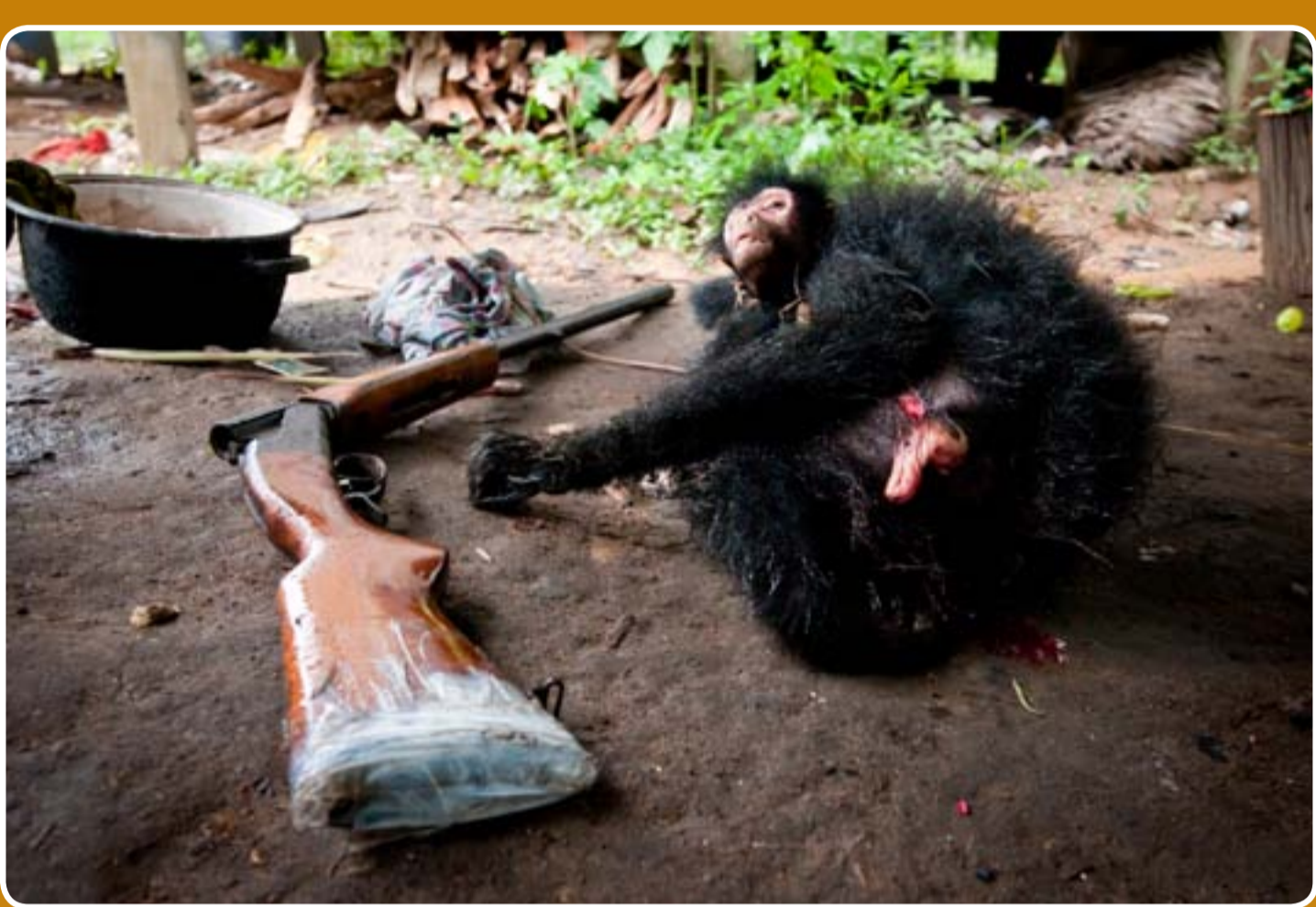


Un travail est initié depuis janvier 2013 sur le Haut-Maroni concernant la gouvernance traditionnelle de la chasse. Il vient répondre à la demande des autorités coutumières Alukus et Wayana ayant sollicité le Parc amazonien de Guyane pour les accompagner dans l'élaboration de propositions écrites de mode de gestion prenant en compte leurs modes de vie, leurs savoirs ancestraux et leurs règles coutumières, afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la réglementation.

Ce travail s'appuie sur les résultats des enquêtes relatives aux pratiques de chasse ; ceux-ci venant illustrer des situations et nourrir ainsi les réflexions et discussions.

Cet aspect du programme a pour objectifs :

- de faire s'exprimer au regard des pratiques de chasse, de manière approfondie et argumentée, les besoins divers des communautés en ressources cynégétiques (subsistance, socio-culturel, culturel, artisanal, etc.) ;
- d'identifier les modes de gestion traditionnels (gouvernance coutumière) ;
- de partager les problèmes qui se posent aux territoires en terme de pérennité des ressources cynégétiques et co-construire des propositions d'adaptation de la gestion réglementaire de ces ressources.



Priorités et modalités de travail définies conjointement avec les autorités coutumières

- dans chaque village un groupe de travail constitué d'une dizaine de personnes (chefs & chasseurs, hommes & femmes, anciens & jeunes...);
- des réunions mensuelles thématiques / un partage des discussions inter-villages ;
- une mise en commun des résultats par 2 à 3 grandes réunions intercommunautaires ;
- une validation des propositions communes de gestion par les autorités coutumières.

Les communautés sont acteurs et moteurs : leur démarche et leur travail, leurs groupes de travail et leurs réunions / Appropriation des résultats et des propositions au final, fruits de leurs expressions

Les agents du Parc National mettent leurs compétences au service des populations locales : médiateurs culturels issus des villages, équipe scientifique (écologie et sciences humaines) et responsable de la protection des patrimoines, **interviennent comme facilitateurs :** préparation des réunions, animation et traduction, restitution, rédaction des documents de référence...

Une équipe projet qui s'entoure également de compétences extérieures (prestation d'expertise, conseil scientifique du programme) en sciences humaines et sociales (anthropologues), en animation de réunion participative et dans le domaine juridique.



Le Parc amazonien de Guyane assure également un rôle de médiateur entre autorités coutumières et administration pour la prise en compte à terme des propositions émises par les communautés : mise en place d'un comité de pilotage intégrant dès l'amont les services de l'Etat concernés, expertise pour la faisabilité et la formulation juridique des propositions en vue d'adapter le cadre législatif et réglementaire.

Ce programme par son caractère participatif implique :

- une adaptation des méthodes de travail, des outils et des supports de communication ;
- une formation aux méthodes participatives et un appui de compétences en sciences sociales ;
- une mise « au service de » / une animation et non systématiquement un pilotage ;
- une co-construction de A à Z, de la méthode aux conclusions ;
- une gestion du temps différente, avec des échéances plus longues.

Ce caractère participatif s'impose de lui-même et doit être considéré comme un facteur de réussite. Il vient permettre une convergence de conceptions « différentes » et la co-construction de règles d'usage de la nature (adaptation des politiques publiques).

Vers une adaptation aux enjeux écologiques et aux valeurs communautaires

La plupart des communautés d'habitants au sein du Parc amazonien de Guyane, sont attachées à d'autres principes cosmologiques que ceux qui prévalent dans la conception occidentale de la protection de la nature. La préservation de la biodiversité sur le territoire du Parc amazonien de Guyane ne pourra être pleinement efficace si elle impose une représentation dominante et unique de la nature à ceux qui ont d'autres manières de composer des mondes communs, mais si au contraire elle tient compte de cette pluralité d'intelligences de la nature.

Tout en cherchant le maintien des modes de vie traditionnels, la gouvernance coutumière des communautés se veut plus que jamais aujourd'hui non figée dans le temps, évolutive et adaptative, tout particulièrement au regard des mutations sociétales. Les cadres ici veulent prévoir pour les générations futures (préservation



des ressources) mais ne viennent pas décider pour elles à l'avenir (ne pas imposer des règles actuelles ou prochaines dans un futur où l'environnement serait différent).

Sans renier la nécessité absolue de préserver la biodiversité au sein du Parc National, dans le domaine de la chasse et de la protection des espèces de la faune sauvage **les réglementations futures devraient s'appuyer sur des modes de gouvernance coutumière.**

Le cadre de gestion cynégétique serait ainsi mieux adapté au contexte écologique amazonien mais aussi socioculturel des communautés humaines. Il pourrait répondre à la fois aux valeurs des communautés d'habitants et aux exigences nationales et internationales pour la protection de ce massif forestier amazonien. Cette gestion coutumière verrait alors son autorité renforcée dès lors que les agents du Parc amazonien de Guyane seraient en charge légitimement de la faire appliquer.

Cette adaptation fondamentale de la politique publique (réglementation) s'appuiera nécessairement sur des garantis pour les objectifs de conservation, avec un besoin d'indicateurs permettant de suivre l'état des populations animales. C'est là tout l'enjeu du développement des suivis écologiques que mèneront encore à l'avenir les équipes du Parc amazonien de Guyane pour accompagner les communautés dans leur gestion des ressources naturelles.

